

**RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
FRANÇAIS LANGUE SECONDE - SESSION 2023**

L'épreuve orale de la certification complémentaire Français Langue Seconde s'est tenue le lundi 27 mars 2023, au Département des Examens et Concours de Lille. Le jury était composé des membres suivants répartis en 2 commissions :

Madame Anne MAYER, Présidente du jury, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais

Madame Sophie BABAULT, Maître de Conférence à l'Université de Lille

Mme Marie BERGOUNIOUX, enseignante en UPE2A 2nd degré

Madame Marianne BOUZIANE, Professeure du 2nd degré, détachée au CASNAV de Lille

Madame Emilie FRANQUEVILLE, enseignante en UPE2A 1er degré

Madame Virginie GEORGE, Professeure des écoles, détachée au CASNAV de Lille

Monsieur Christophe HAMEL, Professeur d'anglais au lycée Ribot de Saint Omer et chargé de mission d'inspection

Madame Marie-Pascale HAMEZ, Maître de conférence à l'Université de Lille

L'ensemble du jury adresse ses félicitations aux lauréats de la certification complémentaire mention Français Langue Seconde 2023. Si cette année été marquée par un nombre d'inscription en légère baisse, les dossiers présentés et les prestations orales témoignent de belles compétences et de l'enthousiasme des candidats à enseigner aux élèves allophones.

Le présent rapport du jury a pour objet de rappeler les attendus, de rendre compte de la tenue de la session 2023 et d'accompagner les futurs candidats dans leur préparation.

Les attendus de la certification

La certification complémentaire est un examen ouvert aux professeurs titulaires et stagiaires de l'Education Nationale, du premier et du second degré. La note de service N°2004-175 du 19-10-2004 en fixe les modalités et les attendus.

Cette certification permet « à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'alimenter ainsi un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge. »

La certification FLS atteste donc la capacité à enseigner en UPE2A mais elle s'appréhende dans une dimension plus large d'inclusion des élèves allophones au sein des classes et des établissements scolaires et ainsi **permet d'identifier des enseignants qui pourraient être référents au sein des établissements ne disposant pas d'une UPE2A**. Elle constitue une reconnaissance des acquis dans le domaine de l'enseignement du FLS. Elle est accordée aux professeurs qui peuvent **témoigner d'études universitaires dans le domaine du FLS et/ou d'expériences professionnelles significatives auprès d'élèves allophones. Elle consacre ainsi un parcours ; elle n'en constitue pas la première étape.**

Nous rappelons par ailleurs que l'obtention de la certification complémentaire ne préjuge pas de l'ouverture d'une structure de type UPE2A dans l'établissement d'exercice. Elle ne donne pas non plus droit à un poste spécifique en FLS, lesquels font l'objet d'une procédure de recrutement particulière.

Nous développerons ici les attendus et les enjeux de la certification :

- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones ;
- la connaissance précise des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue française et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde et de scolarisation ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves allophones (connaissance du CECRL, capacité du candidat à organiser une séquence de français langue étrangère ou seconde, plurilinguisme, interculturel, pédagogie de l'erreur et de son traitement, gestion de l'hétérogénéité, etc.) ;

- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;
- la capacité à évaluer les compétences linguistiques et scolaires des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet) ;
- la capacité à élaborer un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève et à négocier avec l'équipe d'établissement les modalités d'une inclusion progressive dans les différentes disciplines de la classe d'inscription.
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves.

Les modalités de l'examen et session 2023

Rappel de l'épreuve telle que décrite dans la note de service :

L'épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum se déroule 3 parties :

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 20 minutes pour la deuxième partie.

1ère partie :

- un exposé du candidat sur son parcours, ses compétences et ses motivations qui prendra appui sur le dossier, sans en constituer une redite.

2ème partie :

- une proposition de pistes pédagogiques pour élaborer une séquence à destination d'élèves allophones, à partir d'un document (texte et/ou iconographie) ;
- une question de maîtrise de la langue (grammaire, lexicale, phonologie).

3ème partie :

- un entretien avec le jury.

Comme les années précédentes, les candidats ont bénéficié d'un temps de préparation de 20 minutes afin de se préparer à la deuxième partie de l'épreuve. Cela a permis une meilleure appréhension de la partie consacrée à l'analyse grammaticale et aux enjeux linguistiques, culturels et littéraires le cas échéant des supports proposés aux candidats. Le jury a pris connaissance des dossiers préparés par les candidats en amont de la session.

Les sujets suivants ont été proposés cette année 2023 :

Extraits d'article de presse, de recueil de poésie, de bande-dessinée, de chanson et de manuels scolaires suivants, précédés de la question : Quelles activités pédagogiques pourriez-vous proposer à un groupe d'élèves allophones à partir de ces documents ?

- Extrait du *Courrier international*, hors-série n°63- oct-nov 2017 et d'un manuel de Français CAP, Nathan Technique
- Paul Verlaine, *Poèmes saturniens*, 1866 Salvador Dali, *Le rêve*, 1975 Marc Chagall, *Paysage bleu* 1949
- Calligrammes de Guillaume Apollinaire, *Le chat* et *Cœur, couronne et miroir*, 1918 et de D. Brugette, *Jouer avec les poètes*, Hachette, 1999
- Manuel d'Histoire-Géographie 6ème. Magnard
- « La complainte du progrès », Boris Vian, 1956 et dessin de Quino, *60 ans d'humour*, Glénat, 2010

Questions de langue (grammaire, lexicale et phonologie) :

- Formes de subjectivité
- Sonorités, musicalité et rythme
- Expressions idiomatiques
- Formulation des consignes
- Constructions lexicales

Le bilan de la session 2023

- 10 candidats inscrits à l'examen
- 10 dossiers reçus
- 9 candidats qui se sont présentés à l'épreuve orale
- 7 candidats admis

Répartition des candidats inscrits selon le corps d'origine et la discipline :

- 2 professeurs certifiés PLC
- 2 professeurs de lycée professionnel PLP
- 6 professeurs des écoles

A l'issue de la session 2023, au-delà des attentes déjà formulées précédemment, le jury tient à mettre en exergue les points suivants :

REMARQUES SUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

Si le dossier du candidat n'est pas soumis à évaluation directe, il doit faire l'objet d'une attention particulière, sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, **il s'agit d'un écrit professionnel structuré et argumenté témoignant de la qualité de réflexion des candidats sur l'enseignement du FLS en lien avec leur parcours et leurs expériences antérieures.** Il doit permettre au jury d'apprécier la pertinence des candidatures. Il ne peut s'agir ni d'une lettre de motivation, ni d'un simple CV ou d'un simple inventaire.

Sur la forme, si le texte officiel n'impose aucune contrainte, hormis le nombre de pages (5 au plus), le jury est particulièrement sensible à la clarté du propos, à la correction de la formulation et à l'attention accordée à la mise en page qui doit être soignée. Les quelques remarques ci-dessous ont pour objet de davantage calibrer le dossier car certains sont arrivés sous forme brute, sans nom, date, ni mention de l'objet.

- Le fichier doit porter le nom, la session (FLS suivi de l'année) et la date de dépôt.
- L'en-tête du dossier (première page) doit impérativement préciser le nom, le prénom, la fonction et le poste occupé par le candidat (premier ou second degré, établissement).
- La police de caractères, la pagination, la justification, les alinéas, les paragraphes et les titres doivent permettre une prise de connaissance et une lecture aisées pour le jury.

REMARQUES SUR LA PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE :

- Lors de la présentation, les candidats doivent veiller à ne pas exposer de compétences sans lien explicite avec l'accompagnement des élèves allophones. **Ils doivent être en capacité de problématiser les éléments les plus pertinents de leur parcours dans la perspective d'un enseignement du FLS.**
- Le jury tient à insister sur **la question de la formation du candidat, initiale et/ou continue en lien avec le FLE/FLS.** Cet aspect, bien que souvent mentionné dans le dossier, a parfois été totalement écarté du discours ou insuffisamment mis en perspective. Comment cette formation a-t-elle contribué à amorcer ou prolonger une réflexion sur l'enseignement aux élèves allophones ? Quels outils pédagogiques ont été découverts, expérimentés, mobilisés ?
- Nous rappelons que **la bonne connaissance des programmes d'enseignement du français et des langues vivantes (référence au CECRL)** est incontournable.
- La certification complémentaire ne reconnaît pas un engagement humanitaire ; elle témoigne de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde. On attend donc que ces compétences soient explicitées et que les candidats aient réfléchi aux enjeux spécifiques de la scolarisation et de l'inclusion des élèves allophones. C'est cette réflexion problématisée qui doit nourrir l'exposé. Le candidat doit s'appuyer sur une bonne connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.
- Il y a donc nécessité à établir un lien étroit entre l'enseignement du FLS en dispositif et les programmes des cycles correspondant à la classe d'inclusion, notamment ceux de français, la langue étant vecteur d'apprentissage dans toutes les disciplines.

- Par souci d'équité entre les candidats, aucun document ou objet (séquences, travaux d'élèves, etc.) ne peut être apporté ni soumis au jury. Seule la prestation orale fait l'objet d'une évaluation.

REMARQUES SUR LA 2^{ÈME} PARTIE DE L'ÉPREUVE :

- Dans cette 2^{ème} partie, on attend des candidats qu'ils dégagent des pistes d'exploitation pédagogique à partir du document en définissant des objectifs précis pour un public ciblé. La consigne "*pistes pédagogiques*" a pu parfois être interprétée comme un catalogue de points de langue sans que soient précisés les niveaux, profils d'élèves et objectifs pédagogiques fixés. A cet égard, le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de présenter le document, afin de proposer des pistes d'exploitation en cohérence avec la nature de celui-ci. Il est essentiel de situer le document dans son contexte, **de prendre en compte sa source**, car cela a nécessairement un impact sur les choix didactiques : est-ce un texte informatif ? Est-ce un extrait de manuel scolaire ? S'agit-il d'une œuvre de fiction ? Le cas échéant, quelle en est sa nature (roman, nouvelle, poésie, théâtre, bande-dessinée ?), son genre, son époque ? Que peut-on dire de l'iconographie ?
- Par ailleurs, il est important de prendre en compte la maturité des élèves et non seulement leur niveau de langue dans les choix didactiques exprimés en relation avec le support pédagogique proposé. Il est donc impératif de bien définir le profil des élèves auxquels s'adressent les pistes didactiques proposées, en fonction du support, de la nature du document et non du contexte d'enseignement habituel du candidat.
- Concernant le point de langue, les candidats doivent avant tout montrer leur capacité d'analyse (expertise sur le plan des connaissances linguistiques) de manière construite et sérieuse et ne surtout pas éluder cette question. Il est également possible de l'intégrer aux pistes pédagogiques présentées sur le document si cela semble pertinent. Il est attendu du candidat qu'il fasse état de ses connaissances linguistiques (grammaire, phonétique, lexique, morphologie, syntaxe, phonologie...), en lien avec la problématique soulevée lors de la préparation. (Voir Eduscol : « La grammaire du français », <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>)
- Les objectifs qui concernent la langue de scolarisation sont essentiels dans **la perspective d'une inclusion scolaire réussie** et doivent faire partie intégrante des pistes pédagogiques présentées.

Nous terminerons par un mot sur la réussite des candidats. Le jury tient, de nouveau, à souligner que ceux qui ont brillamment réussi avaient, par-delà leur expérience, de solides connaissances du contexte d'enseignement aux élèves allophones, étaient bien informés des enjeux et des attendus en termes de programmes et de didactique (français et langues vivantes).

Le jury encourage donc les candidats ayant échoué de peu à persévérer dans leur réflexion et à mieux prendre en compte les attendus exposés dans le présent rapport.

Enfin, les quelques conseils complémentaires qui suivent sont destinés à aider les futurs candidats à se préparer au mieux à l'épreuve :

- Enseigner le français exige des connaissances assurées en grammaire, et on ne peut que recommander aux candidats qu'ils les ravivent en travaillant avec une grammaire scolaire, mais aussi que celles-ci puissent être abordées dans la perspective d'un enseignement en FLE/FLS.
- Les candidats s'appuieront donc sur une expérience professionnelle suffisamment riche ou une formation universitaire solide pour nourrir une réflexion didactique sur l'enseignement du FLS/FLSco. L'observation de situations de classes est fortement recommandée en l'absence d'expériences effectives avec les élèves allophones.
- La clé de la réussite repose donc sur un processus de formation avant de se présenter à l'examen. Le CASNAV de Lille met à la disposition des professeurs un certain nombre d'outils de formation, détaillés ci-dessous en annexe. Il est vivement recommandé aux candidats de participer à la formation proposée par le CASNAV.

Rapport rédigé en collaboration avec l'ensemble du jury par
Anne Mayer, IA-IPR d'anglais
Présidente du jury

1. Les stages proposés par le CASNAV dans le cadre du Programme Académique de Formation

Chaque année, différents stages de formation d'une journée sont ouverts aux enseignants qui interviennent en école primaire, en collège ou en lycée :

- Prise en charge des élèves allophones en classe ordinaire
- Prise en charge des élèves allophones en cours individualisés (HSE)

Un stage de préparation à la certification complémentaire en FLS sera également proposé en 2023-2024 pour les candidats inscrits. Cette formation ne dispense toutefois pas les candidats d'une préparation personnelle soutenue.

2. Les parcours M@gistère en accès libre sur le thème de l'allophonie :

▪ Trois parcours m@gistère nationaux en auto-formation abordent différents aspects de la prise en charge des élèves allophones :

- *Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ?* (<https://www.reseau-canope.fr/notice/quest-ce-quun-eleve-allophone-arrivant.html> – Canopé – CASNAV Paris)
- *Accompagner un élève allophone nouvel arrivant dans l'école* (<https://www.reseau-canope.fr/notice/accompagner-un-eleve-allophone-nouvel-arrivant-dans-lecole-eana.html> – Canopé – CASNAV Besançon)
- *Enseigner la lecture à un élève allophone* (<https://www.reseau-canope.fr/notice/enseigner-la-lecture-a-un-eleve-allophone.html> – Canopé – CASNAV Lille)

Pour suivre ces formations, il suffit de vous connecter à m@gistère via Eduline à l'aide de vos identifiants académiques.

3. Les IO et documents institutionnels

▪ Bulletin officiel [B.O.] n°39 du 28 octobre 2004 : *Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires*
<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

▪ Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 : *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*
https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo37/MENE1234231C.htm?cid_bo=61536

▪ Circulaire académique du 25 janvier 2021 : *Accueil et scolarisation des EANA dans les écoles, collèges et lycées de l'académie de Lille*
https://casnav.site.ac-lille.fr/wp-content/uploads/sites/36/2021/04/circulaire-CASNAV-du-25-janvier-2021_.pdf

▪ Dossier EDUSCOL : *Les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs*
<https://eduscol.education.fr/pid28783/les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes-et-de-voyageurs.html>

▪ Programmes scolaires :
<https://eduscol.education.fr/pid23199/programmes-ressources-et-evaluations.html>

▪ *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves* :
<https://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>

4. Bibliographie et sitographie sélectives :

▪ Ouvrages édités par Canopé :

- ♦ *Le Guide pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés* : <https://www.reseau-canope.fr/guide-pour-la-scolarisation-des-eana/presentation.html>
- ♦ *Le français langue de scolarisation. Accompagner, enseigner, évaluer et se former*, Catherine Klein (dir.), Scéren, Coll. Cap sur le français de la scolarisation, 2012.
- ♦ *Les premiers apprentissages quand le français est langue seconde, Maternelle et début de cycle 2*, Catherine Klein (dir.), Canopé, 2014.
- ♦ *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, Jean-Marie Frisa, Canopé, 2014.
- ♦ *Écrire en FLS et FLSCO. Apprendre à écrire en français aux élèves allophones*, Céline Beaugrand, Bertrand Lecocq (coord.), Canopé, 2018.

▪ Ouvrage disponible sur Eduscol :

- ♦ *La grammaire du français*, Philippe Monneret et Fabrice Poli (dir.), 2021 : <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

▪ Autres éditeurs :

- ♦ *Le français langue de scolarisation. Pour une pédagogie réaliste*, Michèle Verdelhan-Bourgade, Presses Universitaires de France, 2002.
- ♦ *Immigration, école et didactique du français*, Jean-Louis Chiss (dir.), Didier, 2008.
- ♦ *Le français langue seconde. Comment apprendre le français aux élèves nouvellement arrivés*, Gérard Vigner, Hachette, 2009.
- ♦ *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015.
- ♦ *Allophonie. Inclusion et langues des enfants migrants à l'école*, Catherine Mendonça Dias, Brahim Azaoui, Fatima Chnane-Davin (dir.), Lambert Lucas Ed., 2020.

▪ Sites :

- ♦ Les sites des CASNAV, en particulier celui de Lille : <https://casnav.site.ac-lille.fr/> (voir notamment la rubrique Ressources).
- ♦ Langue et grammaire du monde dans l'espace francophone: <https://lgidf.cnrs.fr>

Le projet *Langues et Grammaires du Monde dans l'Espace Francophone* a pour but d'archiver et rendre accessibles à un public large, en français, des informations sur les langues AUTRES que le français standard qui sont parlées dans toutes les régions du monde où une variété standard de français a fonction de langue nationale, administrative ou officielle.

- ♦ Réseau Canopé : Comparons nos langues :

<https://www.reseau-canope.fr/bsd/sequence.aspx?bloc=481293>